

Monsieur Simon-Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 15 février 2024, la députée de Mercier déposait une pétition demandant l'annulation de l'ouverture du Bureau du Québec à Tel-Aviv (BQTA) « tant et aussi longtemps que le gouvernement israélien renie ses obligations imposées par le droit international envers le peuple palestinien et qu'il enfreint les résolutions des Nations Unies et les accords de paix ».

En suivi de la pétition déposée, je tiens à préciser que le BQTA est déjà ouvert. Le chef de poste travaille depuis Montréal. Les locaux du BQTA seront au sein de l'Ambassade du Canada en Israël.

Il importe de rappeler que le Bureau a pour mandat de défendre les intérêts du Québec et d'accompagner les Québécois et les entreprises qui veulent y faire affaires. La décision d'ouvrir une représentation du Québec en Israël est l'aboutissement de plus de six ans de travaux d'analyse et de réflexion menés par les équipes du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Dans ce contexte, je considère que la présence d'une représentation diplomatique sur un territoire, notamment le BQTA, n'entraîne pas un positionnement sur un conflit en cours.

Je tiens par ailleurs à souligner que le gouvernement du Québec entretient des collaborations avec des organismes de l'Autorité palestinienne ainsi qu'avec des représentants d'organisations de la société civile palestinienne. Je vous assure donc que l'ouverture du BQTA ne posera aucune entrave à ces collaborations existantes.

Outre les relations avec l'Autorité palestinienne, le bureau du Québec à Tel-Aviv est également la porte d'entrée du Québec au Moyen-Orient.

La position du gouvernement du Québec sur la guerre entre Israël et le Hamas est claire et a notamment été présentée à l'Assemblée nationale par l'adoption d'une motion pour l'appui à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 22 décembre 2023. Cette motion, adoptée à l'unanimité, exige un cessez-le-feu humanitaire à Gaza et en Israël ainsi que l'acheminement d'une aide humanitaire à grande échelle à Gaza et un libération inconditionnelle des otages.

À cet égard, je souhaite rappeler que, quant à la résolution du conflit israélo-palestinien, le gouvernement du Québec demeure fidèle à sa position d'équilibre et prône la stabilité dans la région, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création de leur propre État, et le droit des Israéliens de vivre en sécurité sur leur territoire et en paix avec leurs voisins.

Soyez assuré que le gouvernement du Québec est préoccupé par la situation humanitaire à Gaza et qu'il réitère sa demande à toutes les parties de respecter le droit international et d'épargner les civils.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie
et ministre responsable de la Condition féminine,



Martine Biron